

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2018, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
M. Benoit Lussier  
M. Jérôme Dionne  
M. Éric De Courval  
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

Est absent : M. Alexis Beaupré

2018-10-125

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Benoit Lussier, d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2018-10-126

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. Marc-André Gosselin nous explique qu'il y a eu un délai dans l'avancement du dossier de la signature de contrat avec la directrice générale par intérim. Il ne reste plus que quelques détails à régler, le contrat devrait donc être signé au cours de la semaine prochaine.
- Une communication a été reçue au bureau confirmant l'installation des deux luminaires manquants sur la rue Lupien. La directrice générale par intérim devra communiquer avec eux pour leur donner une personne à contacter car le bureau sera fermé le vendredi, date à laquelle l'installation devrait se faire.
- Nous avons reçu l'estimation écrite des travaux de cadastre nécessaires pour le projet du parc industriel. Nous ferons faire ces travaux à la suite d'une confirmation de M. Sébastien Doire de son intention d'acquérir ce terrain.

Ratification des comptes payés en septembre 2018

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Cogeco	Internet du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre	76,98 \$
AD	Visa Desjardins	Google apps	37,50 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires du 1 <sup>er</sup> au 31 août 2018	355,20 \$

2018-10-127

Autorisation pour la ratification des comptes payés en septembre 2018

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Jérôme Dionne, que les comptes payés durant le mois de septembre 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2018

CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5877	Garage R. Tourigny	Diesel tracteur pelouse	56,00 \$
5878	Alarme et contrôle d'accès Alliance	Alarme dépanneur et municipalité	413,92 \$
5879	Fond d'information sur le territoire	1 mutation	4,00 \$
5880	Les Productions de l'Imprimure	Feuillet paroissial	132,22 \$
5881	Buropro Citation	Papeterie	92,24 \$
5882	Dist. Daniel Morneau	Élagage érable argentée	459,90 \$
5883	FQM	Honoraires professionnels	1 106,64 \$
5884	MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part versement 2 et 3	21 038,00\$
5885	MRC Nicolet-Yamaska	Formation gestion fossés	273,40 \$
5886	ANNULÉ	Annulation Paystation	00,00 \$
5887	Ministre des finances	2 <sup>e</sup> versement service de la Sûreté du Québec	17 703,00 \$
5888	RISI de Bulstrode	Versement Octobre	16 382,40 \$
5889	RIGIDBNY	Collecte Octobre	2 064,79 \$
5890	Grenco	Location photocopieur du 12-10 au 12-11	115,26 \$
5891	Martine Lebeau	Salaire du 27-08 au 08-09 et salaire du 10-09 au 22-09	2 070,44 \$
5892	Canadien National	Entretien des passages à niveau	279,00 \$
5893	Yvan Bergeron	Tonte de pelouse septembre	1 200,00 \$
5894	Megaburo	Lecteur compteur noir (54,60) Lecteur compteur couleur (51,50)	106,10 \$

2018-10-128

Annulation de la location de Paystation

CONSIDÉRANT qu'un tel équipement n'est plus nécessaire dû à la protection de fraude existant déjà au sein de notre institution financière ;

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel d'annuler la location de Paystation pour l'écriture des chèques. Ceux-ci seront désormais rédigés à la main. *Adopté.*

2018-10-129

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois d'octobre 2018

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. François Therrien, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois d'octobre 2018, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

M. François Therrien nous informe que des profits de 2 100\$ ont été générés grâce à la tenue du méchoui des Loisirs. Il demande de publier la demande d'inscription pour les cadeaux de Noël aux enfants sur le site web.

Il est demandé à la directrice générale de s'informer pour la subvention donnée par la RIGIDBNY pour le ramassage des feuilles mortes.

Mme Gaétane Trudel a pris des informations et nous apprend que les entreprises ne doivent pas utiliser les conteneurs de branches et de matériaux. La RIGIDBNY prendra des actions à cet effet très prochainement.

M. le maire nous informe également que la RISI de Bulstrode fera l'acquisition de nouveaux respirateurs et de bombes.

Arrivée de M. Alexis Beaupré à 20 h 14

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Lemire est venu nous exposer son point de vue pour son projet d'agrandissement qui entre en contradiction avec le Q-2 r.22. M. le maire lui répond que les membres du conseil en discuteront avec l'inspecteur et le technologue des systèmes d'eaux usées et lui rendront une réponse sous peu.

## VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2018-10-130

### Demande de dérogation mineure de la part de Citadelle

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme favorable au projet;

CONSIDÉRANT qu'aucun citoyen ne s'est présenté pour s'opposer au projet;

CONSIDÉRANT qu'un plan détaillé a été déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. François Therrien d'accepter la dérogation mineure de Citadelle coopérative de producteurs de sirop d'érable qui consiste à autoriser l'implantation d'un dôme en revêtement souple en zone industrielle, ce qui contrevient à l'article 24 du règlement de zonage. *Adopté.*

2018-10-131

### Nettoyage des fossés du 10<sup>e</sup> rang

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le nettoyage des fossés du 10<sup>e</sup> rang sur une distance d'environ 5 kilomètres (incluent les deux côtés de la route);

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Éric De Courval de mandater M. Pierre Beauchemin d'Excavation A.S. pour effectuer ces travaux. M. Jérôme Dionne s'occupera de la gestion de la terre prélevée des fossés. Il sera demandé à M. Éric Bergeron, inspecteur municipal d'aller vérifier une fois par jour si tout est fait dans les règles. *Adopté.*

- Les membres du conseil ont pu constater que les travaux ont enfin repris sur les rues Vigneault et Lupien. Le tout devrait être finalisé la semaine prochaine.

## AFFAIRE NOUVELLES

2018-10-132

### Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titre d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1065 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité. *Adopté*

2018-10-133

Résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour permettre l'ouverture des soumissions pour le règlement d'emprunt 2018-02

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le 4 décembre 2017 le calendrier des séances ordinaires avec la résolution 2017-12-174 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions doivent être prises en considération par le ministre des Finances pendant une séance publique ;

CONSIDÉRANT que la date inscrite au calendrier, soit le 3 décembre ne convient pas au ministre ;

Sur proposition de M. Jérôme Dionne et appuyé de M. Benoit Lussier il est résolu que la séance du conseil devant se tenir lundi le 3 décembre 2018, sera tenue mardi le 4 décembre 2018 à la même heure, soit 19 h 30. *Adopté.*

2018-10-134

Autorisation de dépenses d'inscriptions et de déplacements pour les membres de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que Mme Léa Houle, Mme Cindy Tessier et M. Alexis Beaupré désirent assister à la journée d'automne du réseau Biblio ;

Il est proposé par M François Therrien et appuyé par M. Éric De Courval que la municipalité assume les frais d'inscription de 25 \$ ainsi que les frais de déplacement pour ces trois personnes, dans l'éventualité qu'elles assistent à la rencontre. *Adopté.*

- Mme Suzanne Lamothe a envoyé une demande au conseil pour passer une résolution demandant au MTQ d'ajouter de la signalisation dans le rang 11, signifiant que la route est partagée entre les automobilistes et les cyclistes. Une discussion s'en est suivie pour en arriver à la conclusion qu'une telle signalisation n'est pas souhaitable et même dangereuse. Les membres du conseil sont d'avis que les cyclistes pourraient être ainsi induits en erreur et penser qu'il y a eu un aménagement de fait pour eux, alors qu'il n'en est rien. Il est même considéré par tous qu'il est dangereux de circuler en vélo sur cette voie à cause de l'absence d'accotement.
- L'invitation à l'AGA de la Solidarité Rurale est transmise aux membres du conseil.

2018-10-135

Paroisse Saint-Frère-André renouvellement de la participation au feuillet paroissial

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien, que le Conseil de la municipalité défraie la somme de CENT QUINZE DOLLARS (115 \$), plus toutes les taxes applicables, aux Productions de l'Imprimerie inc. de Saint-Léonard-d'Aston pour l'impression du feuillet paroissial 2018-2019 de la Paroisse Saint-Frère-André. *Adopté*

- La directrice générale par intérim ayant présenté un formulaire de demande d'aide financière disponible provenant de l'Agence 911 pour la mise à jour de la préparation aux sinistres, il est convenu de remettre le sujet au samedi 13 octobre 2018, date prévue pour la réunion sur le plan d'urgence. La possibilité d'obtenir une aide financière pour la mise en place d'un programme de réduction de l'herbe à poux sera aussi regardée lors de cette réunion.
- Le poste de dg n'étant pas encore confirmé, il sera impossible qu'elle assiste au colloque de zone de l'ADMQ
- Pour la demande de formation du 21 novembre, les élus demandent à avoir des précisions pour mieux juger de la pertinence de cette formation ayant comme sujets les projets de Lois 122, 155 et 108. Une décision sera prise à ce moment-là.
- Une invitation de la SADC est remise aux membres du conseil pour assister à une conférence sur l'accessibilité sociale pour petits et grands projets.

- Comme une personne doit faire le tour des bâtiments municipaux dont le dépanneur, le garage municipal, le chalet des loisirs et le bureau municipal avec une personne de la MMQ, il est décidé que ça soit la directrice générale qui le fasse.
- Le plan triennal des bâtiments de la Commission scolaire La Riveraine est déposé aux membres du conseils. Ils ont jusqu'au 2 novembre pour émettre leurs commentaires.
- Comme il y a déjà un élu, M. Éric De Courval qui siège sur le CDÉ, il n'y a pas lieu de nommer un autre membre du conseil pour remplacer M. Pierre Gaudet, président du CDÉ. Il faudra cependant que le comité se réunisse pour nommer un président par intérim et réactiver le dossier de l'achat du terrain d'Arbec. M. Éric De Courval s'est dit intéressé par le projet.

2018-10-136

Facture de débroussaillage du Comité de développement économique

CONSIDÉRANT QUE le CDÉ a dû assumer des frais de notaires pour une servitude ;

CONSIDÉRANT QUE le CDÉ a maintenant à payer une facture de débroussaillage pour les terrains qui restent à donner et que le comité ne possède pas les fonds nécessaires ;

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Alexis Beaupré que la directrice générale par intérim soit autorisée à transférer 2 500\$ du compte de la municipalité au le compte du CDÉ. *Adopté.*

2018-10-137

Modification de la programmation de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction s'engage :

1. à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
2. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
3. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

4. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
5. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. *Adopté*

- M. le maire fait une brève démonstration d'un logiciel existant pour la communication aux citoyens dans les cas d'urgence ou autre. Il en sera d'ailleurs question lors de la réunion de 13 octobre 2018

CORRESPONDANCE

- Prenez-part à la 3<sup>e</sup> campagne « Villes et municipalité contre le radon » de l'Association pulmonaire du Québec
- Formation de perfectionnement en traitement de l'eau
- Invitation au « Grand rassemblement des tout-petits » à Québec organisé par le carrefour action municipale et famille.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-10-127, 2018-10-129, 2018-10-131, 2018-10-134, 2018-10-135 et 2018-10-136 inscrites au présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

2018-10-138  
Clôture de la session

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt-et-une heure vingt-neuf (21 h 29).

\_\_\_\_\_  
Marc-André Gosselin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière  
par intérim

